

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 9 avril 2024 à 20h00**

Etaient présents : Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Paul MIRANDON, Béatrice RICHARD, Evelyne ROBELET, Sylvain BERTHEAS, Fabien GARNIER, Bernard CUTILLAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Patrick VANET

Excusé :

Quorum : 7 -

Secrétaire élu pour la session : Jean-Pierre SOLEILLAND

**Ordre du jour**

- ✚ Temps scolaire : maintien de la semaine à 4 jours
- ✚ Budget Assainissement : compte administratif/compte de gestion 2023 - budget primitif 2024.
- ✚ Budget Général : compte administratif/compte de gestion 2023 - budget primitif 2024.
- ✚ Taux communaux 2024
- ✚ Demandes de subventions communales
- ✚ Lutte contre le frelon asiatique : pièges fournis par la Préfecture
- ✚ Proposition d'une activité à la rentrée scolaire : Jumpstyle
- ✚ Reprise de concession
- ✚ Changement d'agglomération : délibération
- ✚ SIEL : déploiement du réseau bas débit
- Questions diverses

- ✚ Temps scolaire : maintien de la semaine à 4 jours

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir la semaine d'école de 4 jours pour la rentrée scolaire.

- ✚ Budget Assainissement : compte administratif/compte de gestion 2023 - budget primitif 2024.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le compte administratif donne les résultats ci-après :

- Section de fonctionnement :
  - recettes : 28 135.42 €
  - dépenses : 55 345.77 €
  - excédent globalisé (incluant l'excédent 2022): 104 820.34 €
- Section d'investissement :
  - recettes : 40 208.53 €
  - dépenses : 44 293.74 €
  - Excédent globalisé : 102 537.53 €

Le Conseil approuve le compte administratif ainsi que le compte de gestion du receveur municipal qui laisse apparaître des résultats identiques.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

le Conseil arrête l'affectation des résultats comme suit :

- article 002 (fonctionnement) : 104 820.34 €
- Article 001 (investissement) : 102 537.53 €

**BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil vote, ensuite, le Budget Primitif pour l'exercice 2024 :

- section de fonctionnement : 132 005.34 €
- section d'investissement : 188 791.53 €.

- ✚ Budget Général : compte administratif/compte de gestion 2023 - budget primitif 2024.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

- recettes	711 080.95 €
- dépenses	471 477.00 €
<b>Excédent :</b>	<b>465 558.37 €</b>

Il est rappelé que l'entité de budget du CCAS a été dissoute au 31 décembre 2023. De fait, la trésorerie de cette entité est basculée dans le budget général de la Commune sous la ligne « Aides ». Le montant s'élève à 1 470.06 € et est donc ajouté à l'excédent du Budget Communal section fonctionnement.

#### **Section d'investissement :**

- recettes	120 767.94 €
- dépenses	612 511.27 €
<b>Excédent :</b>	<b>3 869.52 €</b>

Le Compte de gestion du receveur municipal donne des résultats identiques.

Le Conseil Municipal approuve ces deux documents.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Des Restes à Réaliser, en dépenses ayant été inscrits, l'affectation des résultats est appliquée comme suit :

Article <b>001</b> (investissement) =	<b>3 869.52 €</b>
Article 1068 (investissement) =	<b>200 000.00 €</b>
Article <b>002</b> (fonctionnement) =	<b>267 028.43 €</b>

#### **⚡ Taux communaux 2024**

Le Conseil de maintenir pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition des taxes locales. Les taux sont ainsi fixés :

- Taxe Foncière Bâti : 28.48 %
- Taxe Foncière Non bâti : 34.62 %
- Taxe d'Habitation : 10.32 %

#### **BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil vote, ensuite, le budget primitif pour l'exercice 2024 arrêté, en équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour les deux sections, aux sommes ci-après :

- section de fonctionnement	<b>740 977.43 €</b>
- section d'investissement	<b>726 152.00 €.</b>

#### **⚡ Demandes de subventions communales**

Le Conseil Municipal arrête comme suit les subventions qui seront allouées au titre de l'exercice 2024 et en autorise le mandatement, à l'unanimité :

<b>1</b>	<b>L'association sportive du collège Gaston BATY : ...</b>	<b>210 €</b>
<b>2</b>	<b>Le Don du sang de Pélussin : .....</b>	<b>85 €</b>
<b>3</b>	<b>Flash Dance .....</b>	<b>30 €</b>
<b>4</b>	<b>Les Restos du Coeur : .....</b>	<b>85 €</b>
<b>5</b>	<b>Chuyer pour Tous : .....</b>	<b>1635 €</b>

#### **⚡ Lutte contre le frelon asiatique : pièges fournis par la Préfecture**

Depuis sa détection en 2004, le frelon asiatique a colonisé en moins de deux décennies l'ensemble du territoire national, grâce à sa forte résilience et à des conditions climatiques favorables. Cette espèce exotique envahissante, qui s'attaque préférentiellement aux insectes sociaux, est un prédateur redoutable de l'abeille domestique, responsable d'environ 20 % de la mortalité observée dans les ruchers. La Préfecture s'implique dans la lutte contre le frelon asiatique qui prolifère énormément et de plus en plus rapidement dans le Département. La Préfecture a décidé de fournir 8 pièges sélectifs à chacune des communes du Département. Ce piège est financé par le GDS Apicole, le GDS Multi-espèces, le Conseil Départemental et soutenu par la Chambre d'Agriculture de la Loire. Concernant Chuyer, ils ont été distribués aux propriétaires de terrain où ont été détruits des nids en 2023. Il est rappelé que la Commune prend en charge la destruction de nids sur son territoire.

Les différentes structures apicole de la Loire rappellent l'importance de lutter contre le frelon asiatique et rappelle les lignes directrices afin d'optimiser le piégeage sélectif :

#### **POURQUOI PIEGER ?**

Le piégeage permet de capturer les fondatrices Frelon Asiatique fécondées, qui ont passé l'hiver « au chaud » et ainsi de réduire la propagation des nids.

#### **QUAND PIEGER ?**

Dès que les températures atteignent pendant plusieurs jours les 15°, car à ce moment -là, les fondatrices sortent de leur hibernation et commencent à construire leur nid primaire en recherchant notamment du glucose pour leur donner de l'énergie.

### **QUEL APPAT ?**

Un mélange de bière, sirop de fruits rouges et vin blanc à parts égales

### **OU INSTALLER LE PIEGE ?**

Si possible un peu à l'abri des intempéries et assez loin des ruches si vous en avez !

#### **‡ Proposition d'une activité à la rentrée scolaire : Jumpstyle**

Alexandre GONZALEZ, agent périscolaire à Chuyer, exerce aussi une activité d'enseignement de Jumpstyle. Au vu de l'intérêt porté par les enfants pendant les temps périscolaires, il propose d'organiser cette activité à la salle des fêtes à la rentrée de septembre 2024 les mercredis après-midi. Des essais gratuits sont programmés en juin. Alexandre GONZALEZ demande à la commune la mise à disposition de la salle des fêtes afin de concrétiser ce projet. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **‡ Reprise de concession**

Gisèle BONNAY rappelle l'opération de reprise de concession qui arrive à échéance. Aucun ayant droit ne s'étant manifesté, elle propose de finaliser cette reprise et précise que cet emplacement a déjà fait l'objet d'une demande de concession. Le Conseil approuve.

#### **‡ Changement d'agglomération : délibération**

Gisèle BONNAY rappelle la décision de changer l'emplacement d'entrée d'agglomération et l'arrêté pris en ce sens. Une délibération entérine cette décision et précise que le panneau d'entrée est déplacé au niveau du PR+240.

#### **‡ SIEL : déploiement du réseau bas débit**

Le Conseil avait décidé de ne pas donner suite au projet de déploiement du bas débit par le SIEL. Depuis, une nouvelle présentation du projet est proposée à la municipalité. Un compte rendu de la rencontre sera exposé lors d'une prochaine séance.

*La séance est levée à 22h30 La prochaine séance sera fixée ultérieurement.*

**Gisèle BONNAY,**

**1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de CHUYER**

